

Santé, sécurité et environnement (SSE)

Groupe CSA s'engage à créer un monde meilleur, plus sécuritaire et plus durable. Nous considérons que tous les incidents sont évitables et que la gestion de la santé, de la sécurité et des impacts environnementaux est une responsabilité partagée collectivement par tous les

Nos engagements

- Des conditions de travail saines et sécuritaires : Éliminer et réduire, dans la mesure du possible, les dangers physiques et psychologiques pour la santé et la sécurité ainsi que les risques connexes. Créer une culture sûre et solidaire qui encourage la santé mentale et le bien-être grâce à un accès accru aux ressources, à la formation et au soutien en matière de santé mentale.
- Protection de l'environnement : S'engager dans la prévention de la pollution et tenir compte de la conservation des ressources, de la réduction des déchets et des pratiques d'approvisionnement durable.
- Participation, consultation et formation des employés : Offrir aux employés des occasions de consultation, de participation et de formation afin de favoriser un milieu de travail sûr, sécuritaire et respectueux de l'environnement en les faisant participer à la mise en place de nos programmes de gestion et à l'établissement de nos objectifs et de nos cibles en matière de SSE.
- Obligations juridiques et obligations en matière de conformité : Respecter ou dépasser les lois, les règlements, les normes et les autres obligations de conformité en matière de santé, de sécurité et d'environnement, et ce, dans toutes les activités par la mise en œuvre de politiques et de pratiques à l'échelle mondiale. Nous nous efforçons de maintenir un niveau constant de gestion de la SSE dans tous nos établissements.
- Intégration aux activités commerciales : Tenir compte des aspects liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement dans les activités quotidiennes et de développement des affaires.
- Amélioration continue : Surveiller et améliorer continuellement nos objectifs et notre performance en matière de santé, de sécurité et d'environnement.

Responsabilités de l'employé

Il incombe à tous les employés de tenir compte de la santé, de la sécurité et des aspects environnementaux associés aux activités de Groupe CSA. Ces responsabilités comprennent notamment :

- Signaler les actions et les situations dangereuses : Il incombe à chaque employé de signaler par les canaux appropriés les actions dangereuses, les mauvaises conditions environnementales et tous les incidents.
- Comprendre et respecter les politiques et les programmes en matière de santé, de sécurité et d'environnement : Chaque employé est responsable de ses actions liées à la santé, à la sécurité et à l'environnement. Il doit s'assurer de comprendre les politiques et les programmes connexes.

La création d'un monde meilleur, plus sécuritaire et plus durable commence de l'intérieur. Nous prendrons collectivement la responsabilité de créer, de maintenir et d'améliorer un environnement de travail sain et sécuritaire pour nos employés et de prendre des mesures pour réduire notre incidence sur l'environnement.

Approuvé par :



David Weinstein, président-directeur général

Pris en charge par :

Gestionnaire du site